

## **ARRÊTÉ N° 292 / 2021 du 29 DEC 2021**

### **Relatif à la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de La Réunion**

#### **La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion**

- VU le code de la santé publique, notamment ses articles L1432-4 et D1432-28 à D1432-30 ;
- VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret du 18 décembre 2019 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de La Réunion - Mme LADOUCKETTE Martine ;
- VU le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Considérant les propositions de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de La Réunion lors de sa séance d'installation du 6 décembre 2021,

**ARTICLE 1 :** La commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de La Réunion est composée comme suit :

#### **1° – Au titre des collectivités territoriales :**

##### **a) Un conseiller régional :**

- Dr Laëtitia LEBRETON, conseillère régionale, titulaire  
(Mme Evelyne CORBIERE, conseillère régionale, suppléante)

##### **b) Le Président du conseil départemental de La Réunion (ou son représentant) :**

- Dr Jean-Marie VIRAPOULLE, conseiller départemental, titulaire  
(Mme Adèle ODON, et M. Aurélien CENTON, conseillers départementaux, suppléants)

##### **c) Un représentant des groupements de communes :**

- Titulaire, en attente de désignation,  
(Suppléant(e) en attente de désignation)

**d) Un représentant des communes :**

- M. Gérard KERBIDI, élu municipal, commune de Saint-Joseph, titulaire  
(*Dr Daniel JATOB, élu municipal, commune de Sainte-Marie, suppléant*)

**2° - Au titre des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux :**

**a) Deux représentants d'associations agréées d'usagers au titre de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique :**

- Mme Véronique MINATCHY, représentante de l'association Le Lien, titulaire  
(*Mme Brigitte LAGARDERE-EYMERY, représentante de l'association Le Lien, suppléante*)
- M. Aristide PAYET, représentant de l'UDAF, titulaire  
(*M. Jean Yves Patrick JORON et M. René VLODY, représentants de l'UDAF, suppléants*)

**b) Un représentant des associations de retraités et personnes âgées :**

- Titulaire, en attente de désignation,  
(*Suppléant(e) en attente de désignation*)

**c) Un représentant des associations de personnes handicapées dont un intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :**

- Titulaire, en attente de désignation,  
(*Suppléant(e) en attente de désignation*)

**3° Au titre des représentants des conseils territoriaux de santé (sans objet)**

**4° - Au titre des partenaires sociaux :**

**a) Trois représentants des organisations syndicales de salariés représentatives :**

- Mme Brigitte CHANE-HIME, représentante CFDT, titulaire  
(*Mme Gaëlle GIVRAN et M. Expédit LOCK-FAT, représentants CFDT, suppléants*)
- M. Jean-François NAMTAMECOU, représentant CFTC, titulaire  
(*M. Eric SMITH et Mme Gladys ARAGOT, représentants CFTC, suppléants*)
- M. Matthias RAMSAMY, représentant CFE-CGC, titulaire  
(*Mme Audrey MZILICI, représentante CFE-CGC, suppléante*)

**b) Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs représentatives :**

- Mme Mona KANAAN, représentante CPME, titulaire  
(*Suppléant(e) en attente de désignation*)

**c) Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :**

- M. Joseph ALIDOR, chambre de métiers et de l'artisanat, titulaire  
(*Mme Marie Andrée DOLPLHIN et Mme Christine TELOVAVY DELPLANQUE, chambre de métiers et de l'artisanat, suppléantes*)

**d) Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :**

- Titulaire, en attente de désignation,  
(*Suppléant(e) en attente de désignation*)

**5° - Au titre des acteurs de la cohésion et de la protection sociale :**

**a) Un représentant de la Mutualité française :**

- Mme Nadia RAMIN, représentante de la Mutualité française, titulaire  
(*Mme Ruffine BELVISEE et Dominique GOPAL, représentants de la Mutualité française, suppléants*)

**b) Le directeur d'organisme, représentant, au niveau régional, les régimes d'assurance maladie :**

- Dr Jean-François GOMEZ, directeur régional du service médical de La Réunion (DRSM), titulaire  
(*M. Benoît SERIO, directeur de la caisse générale de sécurité sociale et Mme Reine-Claude LAGACHERIE, Responsable CGSS, suppléants*)

**6° - Au titre des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé :**

**a) Deux représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou la cohésion sociale :**

- M. Cédric PEDRE, directeur de l'IREPS de La Réunion, titulaire  
(*Dr Benjamin BRYDEN, président de l'IREPS de La Réunion, suppléant*)
- Titulaire, en attente de désignation,  
(*Suppléant(e) en attente de désignation*)

**b) Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :**

- Dr Irène STOJCIC, présidente de l'ORS, titulaire  
(*Pr Catherine MARIMOUTOU, CHU, suppléante*)

**7° - Au titre des offreurs des services de santé :**

**a) Cinq représentants des établissements publics de santé :**

- M. Lionel CALENGE, directeur général du CHU de La Réunion, titulaire  
(*Mmes Lise LECOMTE, directrice générale adjointe du CHU de La Réunion et Sabrina WADEL, directrice adjointe du CHU de La Réunion, suppléantes*)
- M. Laurent BIEN, directeur du CHOR et de l'EPSMR, titulaire  
(*Suppléant(e) en attente de désignation*)
- Pr Peter Von THEOBALD, président de la CME du CHU, titulaire  
(*Dr Philippe OCQUIDANT, vice-président de la CME du CHU, suppléant*)
- Dr François APPAVOUPOLLÉ, président de la CME de l'EPSMR, titulaire  
(*Dr Erik GOKALSING, vice-président de la CME de l'EPSMR, suppléant*)

- Dr Rachid DEKKAK, président de la CME du CHOR, titulaire  
(Dr Vincent APPAVOUPOLLE, président de la CME du GHER, suppléant)

**b) Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif :**

- Mme Sylvie VITRY CLAIN, Groupe Iris, titulaire  
(Mme Marie RIVIERE et Dr David LEJEUNE, CRF Ylang-Ylang, suppléants)
- Dr Gérard D'ABBADIE, président du groupe Les Flamboyants, titulaire  
(Dr Mathias DELEFLIE, directeur général Groupe Clinifutur, et Dr Frédéric CHOMON, Clinifutur, suppléants)

**c) Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif :**

- M. Laurent PREMONT, directeur de l'Hôpital d'Enfants ASFA, titulaire  
(M. Louis SMITH, vice-président de l'ARAR, suppléant)
- Dr Céline ROCHETTE, ASDR, titulaire  
(Dr Anne PERVILLE, présidente CME- ASFA, suppléante)

**d) Un représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile :**

- Mme Ségolèn BERNARD, directrice générale ADSR, titulaire  
(Mme Graziella ABOUDOU, directrice générale ARAR, et Dr Céline ROCHETTE, ADSR, suppléantes)

**e) Un représentant des centres de santé et des maisons de santé :**

- Pr Jean-Marc FRANCO, vice-président GMPSOI  
(Mme Gwenn BLANCHET, GMPSOI, suppléante)

**f) Un représentant parmi les représentants des communautés professionnelles territoriales de santé :**

- Titulaire, en attente de désignation,  
(Suppléant(e) en attente de désignation)

**g) Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :**

- Dr Patrice HUMBERT, président de l'ARRMEL, titulaire  
(M. Rémi FOUBERT et M. Erwann JEANNIC, ARRMEL suppléants)

**h) Un médecin responsable d'un SAMU ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :**

- Dr Frédéric NATIVEL, SAMU 974, titulaire  
(Suppléant(e) en attente de désignation)

**i) Un représentant des transporteurs sanitaires :**

- M. Emile ETHEVE, président de l'association des transports sanitaires d'urgence, titulaire  
(M. Gino HEEKENG et M. Mari AGNEL, suppléants)

**j) Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours :**

- Mme Sophie ARZAL, 2<sup>ème</sup> vice-présidente du CASDIS, titulaire,  
(Dr Patrick LALLEMAND, colonel médecin-chef du SDIS et M. Stéphane FOUASSIN,  
président du conseil d'administration du SDIS, suppléants)

**k) Un représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé :**

- Titulaire, en attente de désignation,  
(Suppléant(e) en attente de désignation)

**l) Quatre représentants des unions régionales des professionnels de santé :**

- M. Boubker EL BEGHDAI, URPS pharmaciens, titulaire  
(Mme Sabine LENY, URPS pharmaciens, suppléante)
- En attente de désignation,  
(Suppléant(e) en attente de désignation)
- En attente de désignation,  
(Suppléant(e) en attente de désignation)
- En attente de désignation,  
(Suppléant(e) en attente de désignation)

**m) Un représentant de l'ordre des médecins :**

- Dr Sophie GUERY, représentante du conseil interrégional de l'ordre des médecins,  
titulaire  
(Dr Amar AMAOUCHE et Mme Aurélie BATAILLE, représentants du conseil interrégional  
de l'ordre des médecins, suppléants)

**n) Un représentant des internes en médecine :**

- Titulaire, en attente de désignation,  
(Suppléant(e) en attente de désignation)

**o) Un représentant du ministère de la défense :**

- Dr Fabrice BOETE, directeur interarmées du service de santé - FAZSOI  
(M. Jérémy COMBLET et Dr Anne-Sophie COSTE, médecins du centre médical  
interarmées, suppléants)

**p) Un représentant du dispositif d'appui à la coordination :**

- Titulaire, en attente de désignation,  
(Suppléant(e) en attente de désignation)

**8° - Deux membres au titre de la commission spécialisée pour les prises en charge et les accompagnements médico-sociaux**

- En attente de désignation,
- En attente de désignation,

**ARTICLE 2 :** Le collège des membres avec voix consultative comprend les membres suivants :

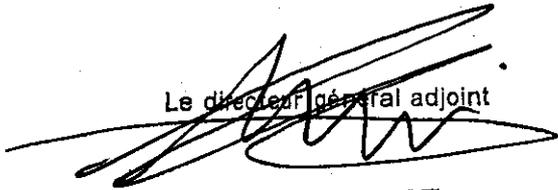
- le préfet de région ;
- le président du conseil économique, social et environnemental régional ;
- les chefs de services de l'Etat en région ;
- la directrice générale de l'agence régionale de santé.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Saint-Denis, dans le délai de deux mois suivant sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4 :** La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 29 DEC. 2021

 La directrice générale

  
Le directeur général adjoint

Etienne BILLOT